

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
31 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pierre des Fleurs, également convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans sa salle habituelle des délibérations sous la présidence de Monsieur Bruno GERMAIN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bruno GERMAIN, Nathalie RICARD, Pascal LANGLOIS, Lucien TREFFÉ, Patrice PASCHEL, Danièle HAUDIQUET, Sophie DELAFOSSE, Michelle GUNST, Isabelle ROSSIGNOL, Bénédicte GUENGANT

Membres absents excusés :

Dominique BLOT a donné pouvoir à Bruno GERMAIN

Bernadette LETHIMONNIER a donné pouvoir à Nathalie RICARD

Yann BESSIÈRE a donné pouvoir à Pascal LANGLOIS

Mickaël PREVOST a donné pouvoir à Sophie DELAFOSSE

Frédéric GERIN a donné pouvoir à Danièle HAUDIQUET

Yannick MOUSSELET a donné pouvoir à Lucien TREFFÉ

Membres absents : Patrick CHATRAIN, Mélanie ROUSSELLE-DUVAL.

Secrétaire de séance : Danièle HAUDIQUET a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

présents : 10

votants : 16

La séance est déclarée ouverte à 18H30 par M. le Maire.

M. le Maire propose d'élire le secrétaire de séance Mme Danièle HAUDIQUET. Celle-ci est d'accord et le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'état de présence est signé par les conseillers municipaux.

M. le Maire demande si tous les Conseillers Municipaux ont reçu le compte-rendu du Conseil Municipal précédent et s'il appelle des remarques. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle les points mis à l'ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de requalification de la RD 840 et la création d'une piste cyclable, d'une porte d'entrée et l'aménagement d'une voie verte Sente aux Drapiers.
- Demande de fonds de concours pour l'achat d'un véhicule communal

Information : Décision du Maire de passer un MAPA pour la livraison et la fourniture de repas de cantine

**D 2024 10 119 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LIAISON DOUCE RD 840**

Monsieur le Maire expose, que la Commune, a décidé d'engager des travaux route d'Elbeuf de requalification de la RD 840, de liaisons douces et de création d'une porte d'entrée.

Suite à la finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises pour l'ensemble des travaux par la maîtrise d'œuvre départementale INGENIERIE 27, la commune a lancé le 29/08/2024 une consultation d'entreprises non allotie, selon une procédure adaptée du Code de la commande publique. Les offres ont été remises le 27/09/2024 et la séance d'ouverture des plis a eu lieu 01/10/2024.

3 entreprises ont déposé une offre.

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse technique et financière des offres et a présenté son rapport d'analyse le 24/10/2024.

Le coût des travaux a été estimé à 622 684,50 € HT.

Lors de la séance de la CAO du 24/10/2024, l'entreprise VIAFRANCE été attribuée à la suite de la prise de connaissance du rapport d'analyse des offres établis par la maîtrise d'œuvre, (en incluant les options).

Le coût total des travaux est arrêté à 589 926,18 € HT.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- 1) APPROUVE la procédure adaptée > 90 000 € HT

- 2) APPROUVE l'attribution à l'entreprise VIAFRANCE sise Parc d'activité de la Fringale 27100 VAL DE REUIL

Pour un montant après analyse et négociation à 589 926.18 € HT.

- 3) APPROUVE le coût total des travaux arrêté à **589 926.18 € HT**, (en incluant les variantes).  
4) AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux désigné ci-dessus, au nom et pour le compte de la commune.

**D 2024 10 120 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCRS POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le projet technique et financier de l'acquisition d'un véhicule pour le service technique  
- Estimé à 16 736 € HT soit 20 000.05 € TTC.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de la communauté de communes Roumois Seine ;

**Plan financier du projet :**

<b>MONTANT DU PROJET HT</b>	<b>16 736 €</b>
Fonds de concours de la CCRS 49.75 % du montant HT	8 327 €
Participation de la commune de SPDF 50.25% du montant HT	8 409 €
FCTVA	3 264.05 €
Montant TTC	20 000.05 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16 modifié par l'article 186 de la loi N° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la loi du 13 août 2004 n°2004-809,

**Vu** la délibération N° CC/FI/122-2021 du 28 juin 2021 fixant la définition du cadre du fonds de concours intercommunal et des modalités de mise en œuvre,

**Vu** le règlement du fonds de concours fixant les conditions d'attribution des aides,

**Vu** le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la commune de Saint Pierre des Fleurs pour le l'achat d'un véhicule pour le service technique,

**Vu** le tableau de répartition du fonds de concours intercommunal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- 1) APPROUVE l'acquisition d'un véhicule communal pour le service technique de type RENAULT Express Van d'un montant de 16 736 € HT soit 20 000.05 € TTC.
- 2) APPROUVE le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes ;
- 3) SOLICITE la communauté de communes Roumois Seine au titre du fonds de concours pour l'année 2024 pour un montant de 8 327 €.
- 4) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versements des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier.

**PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE 2024 04 DU 02/10/2024** (prise selon la délibération du conseil municipal en date du 25/05/2020 donnant certaines délégations au Maire et notamment l'article 3°), de procéder à la consultation d'entreprises par la passation d'un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) soumis aux dispositions du Code de la commande publique, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de la commune de SAINT PIERRE DES FLEURS.

La Séance est levée à 19H.